

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 19 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 25

L'an deux mil dix huit
 Le dix neuf novembre
 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
 Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET
TARIFS DE LOCATION DE LA
SALLE DE LA CARROIRE
POUR 2019

Etaient présents : BAILLEUX A. BAUDRIN P. FAILLON J.
 DOLEZ C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. SALADIN B.
 COLLET C. SPOTO S. THUILLET MP. DE MULDER A.
 RAMEZ D. MOREAU G. PREUVOT R. COLOMBEL L.
 GOBERT J. GARNERONE L.

Etaient excusés : DESROUSSEAU C. MULON M. RIFF C.
 COLLET Ch. NATHIEZ V. MONTAY G. HAMADI A.
 DEBIONNE M.

Procurations respectives à : THUILLET MP. COLLET C.
 PREUVOT R. SALADIN B. COLOMBEL L. BAUDRIN P.
 RAMEZ D. MOREAU G.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/11/2018
 Et que la convocation du Conseil avait été faite le 13/11/2018

Etaient absents non excusés : PREVOT V. MUSY F.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. l'Adjoint aux Finances appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de revoir le tarif des locations applicables à la salle polyvalente de la Carroire à l'occasion des vins d'honneur et autres manifestations familiales et associatives.

Il propose une augmentation de tarifs en rapport avec les frais engendrés par l'occupation de cette salle et des cuisines.

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1^{er} janvier 2017 et après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessous qui prendront effet au 1^{er} janvier 2018.

	2018	2019
VINS D'HONNEUR		
* personnes de la commune	97,00 €	102,00 €
* personnes extérieures	156,00 €	164,00 €
REPAS CHAUD OU FROID		

* personnes de la commune	156,00 €	164,00 €
* personnes extérieures	221,00 €	232,00 €
Pour le week-end		
* personnes de la commune	203,00 €	213,00 €
* personnes extérieures	323,00 €	339,00 €

Les sociétés locales ne participeront aux frais d'utilisation des locaux qu'à l'occasion de l'organisation de repas pour un montant de 50,00 € (48.00 € en 2018).

En considération des services rendus, la mise à disposition gratuite sera consentie au personnel communal , à titre rigoureusement personnel, une seule fois dans l'année, à l'occasion de leur mariage ou remariage, des naissances des enfants et petits-enfants, communions solennelles ou mariages de leurs enfants, anniversaire decennal pour les ayant-droits , leurs conjoints et leurs enfants.

Conformément à la décision prise par délibération exécutoire du 2 juin 1995, la mise à disposition de la ligne téléphonique fera l'objet de la mise en recouvrement d'un forfait de 8 euros lors des locations de salles.

Toutefois, Afin de garantir la commune des défections injustifiées des demandeurs, l'assemblée locale a décidé par délibération du 30 décembre 2003, d'exiger le versement du montant total de la location payable dès réception du titre de recettes émanant de Monsieur le Percepteur en poste à MARLY LEZ VALENCIENNES, deux mois avant la date de location (de date à date). En cas de non paiement dans ce délai, la salle ne sera pas mise à disposition. La présente disposition ne s'appliquera pas aux sociétés locales.

D'autre part, considérant la nécessité de recouvrer le coût représentatif de la vaisselle cassée et du matériel mis à disposition emporté, l'assemblée décide d'appliquer les tarifs ci-annexés.

Les montants des locations et des coûts des matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de M. le Trésorier Public, Percepteur de MARLY LEZ VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 20 novembre 2018
la Directrice Générale des Services,



I. SERAFINI

COUT DES VAISSELLES ET MATERIELS

SALLE DE LA CARROIRE

DESIGNATION	PRIX	MANQUANT	TOTAL
VERRES			
Ballons n° 2 (25 cl)	1.40		
Ballons n° 4 (14 cl)	1.40		
Coupes champagne	1.60		
Scotland (33 cl)	1.40		
Scotland (17 cl)	1.40		
Liqueur	1.60		
TASSES			
Arcopal	1.60		
ASSIETTES			
Creuses service	2.40		
Plates service	2.40		
Dessert service	2.40		
COUVERTS			
Fourchettes	2.40		
Couteaux	2.40		
Cuillères à soupe	2.40		
Cuillères à café	2.40		
PLATS			
Long ovales inox	11.85		
Moyen ovales inox	11.85		
Ronds inox	11.85		
Creux	11.85		
CORBELLES PAIN			
Inox	4.05		
Alu	4.05		
Plastique	4.05		
Osier	4.05		
DIVERS			
Soupière inox	13.45		
Soupière verre	13.45		
Plateaux PVC	7.95		
Fourchette viande	6.25		
Couteaux boucherie	15.65		
Scie à pain	6.25		
Fouets	9.55		
Rouleau pâtisserie	27.75		
Pelles à tarte	10.25		

DESIGNATION	PRIX	TOTAL 1 MANQUANT	TOTAL
Moule persil	15.65		
Cuillère bois	5.15		
Bols	2.40		
Tire-bouchon PM	5.65		
Salières- poivrières	10.25		
Saucières inox	11.85		
Doseurs pastis	5.15		
Décapsuleurs	3.25		
Cendriers	2.40		
GROS MATERIEL			
Marmites alu PM	79.05		
Fait-tout alu GM	134.05		
Plats à rôtir alu GM	67.05		
Plats pâtisserie	26.05		
Poêlons	19.75		
Passe Bouillon	55.65		
Planche à découpé bois	32.05		
Cafetière électrique	32.05		
Ouvre-Boîte PM	8.65		
Légumier inox	7.95		
Poêle à frire			
Bouilloire	23.75		
Casserole alu	32.05		
Louche service	7.25		
Louche GM	21.65		
Ecumoire	8.65		
Egouttoir	15.65		
Soupière	9.55		
Marmite GM	125.65		
Plats ovales	11.85		
Saladier en verre	9.55		
		TOTAL 2	

RECAPITULATIF			
<u>TOTAL 1</u>		
<u>TOTAL 2</u>		
		TOTAL GENERAL	